



## Assistance dans la préparation et le suivi d'une visite de la commission de sécurité incendie

### Ce qu'il faut savoir :

L'exploitant d'un établissement recevant du public (ERP) est responsable de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique du public et du personnel admis dans l'établissement.

Les ERP sont classés en fonction de leur(s) activité(s) et du nombre de personnes qu'ils sont susceptibles d'accueillir. Le classement repose donc sur 2 critères :

- Le **type** en fonction de l'activité exercée ;
- La **catégorie** (1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup>) en fonction du nombre de personnes accueillies.

Ce classement conditionne la réglementation applicable et la commission de sécurité compétente.

Votre activité professionnelle et quotidienne ne vous permet peut-être pas de vous préparer au mieux à toutes les contraintes que la visite de sécurité impose ainsi que le suivi des contrôles annuels.

**C'est pourquoi nous vous proposons de réaliser, pour vous, cette mission complexe, chronophage et onéreuse.**

### Notre offre :

La préparation se déroule directement au sein de votre établissement et comprend :

- La revue de la dernière commission de sécurité et des éventuelles prescriptions ;
- La revue des documents administratifs réglementaires (registre de sécurité, vérifications des installations techniques, ...) ;
- La visite de l'établissement afin de réaliser une analyse des risques et des essais techniques ;
- La remise d'un rapport comprenant un plan d'action détaillé ;
- La mise en application des vérifications non encore réalisées ;
- Le suivi des vérifications et la levée des observations des organismes de contrôles.

Denis DIOLOGENT

Consultant Sécurité Incendie et Formation  
dd.csif05@gmail.com 06.10.13.01.81